

CRITÈRES DE PRIORISATION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature seront vérifiés sur la base des critères réglementaires d'éligibilité au Bail Réel Solidaire (BRS) :

- Vérification du plafond de ressources (plafond BRS)
- Engagement d'acquisition pour résidence principale.

En cas de non-respect de ces conditions, la candidature ne sera pas recevable.

En complément des critères réglementaires d'éligibilité, 3 critères de priorisation pour un maximum de 50 points ont été définis, permettant de classer les candidatures pour un même logement :

1/ Plafonds de ressources au 1er janvier 2025 : + 20 points max

Le Revenu Fiscal de Référence de l'année N-2 est inférieur ou égal au Plafond **BRS PLUS** : **+ 20 points**

| Composition du ménage destiné à occuper le logement | Plafond BRS PLUS | Plafond BRS |
|--|------------------|-------------|
| Personne seule | 23 201 € | 37 581 € |
| 2 personnes sans personne à charge (hors jeune ménage*) | 30 984 € | 56 169 € |
| 3 personnes ou personne seule + 1 personne à charge ou jeune ménage* | 37 259 € | 73 630 € |
| 4 personnes ou personne seule + 2 personnes à charge | 44 982 € | 87 909 € |
| 5 personnes ou personne seule + 3 personnes à charge | 52 925 € | 104 592 € |
| 6 personnes ou personne seule + 4 personnes à charge | 59 636 € | 117 694 € |

*Jeune Ménage : est considéré comme jeune ménage, le couple (personnes mariées, vivant en concubinage ou liées par un pacte civil de solidarité) dont la somme des âges révolus est au plus égale à 55 ans.

2/ Logement actuel : + 20 points max

Le ménage ou l'un des candidats est actuellement locataire du parc social du Département (17) : **+ 20 points**

Le ménage ou l'un des candidats est actuellement locataire du parc privé : **+ 10 points**

3/ Adéquation entre la typologie et la composition du ménage : + 10 points max

Le ménage achète un logement dont le nombre de pièces n'excède pas le nombre de personnes du foyer + 2. **+ 10 points**

Exemple : 1 personne qui achète un T2 ou un T3

Une fois la cotation définie et en cas d'égalité entre deux candidats pour un logement, la date et l'heure de réception du dossier de candidature complet départagera les candidatures.